

Tome 2

Chapitre 7

Textile

SÉNÉGAL

***CADRE INTÉGRÉ
ETUDE DIAGNOSTIQUE DE
L'INTEGRATION COMMERCIALE***

May 20, 2002

Liste des Abréviations

AGOA	African Growth and Opportunity Act
CCV	Cotonnière du Cap-Vert
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
COSETEX	Compagnie Sénégalaise de Textiles
COTOA	Compagnie Textile de l'Ouest Africain
CPT	Centre de Promotion du Textile
FENAPH	Fédération des Professionnels de l'Habillement
ICOTAF	Industrie Cotonnière Africaine
NOFILS	Nouvelle Filature du Sénégal
NSTS	Nouvelle Société Textile Sénégalaise
OMC	Organisation Mondiale du Commerce Industriel
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SENEM BAL	Sénégalaise d'Emballages
SISAC	Société Industrielle du Sac
SODEFITEX	Société de Développement des Fibres Textiles
SODIDA	Société du Domaine Industriel de Dakar
SOFISEDIT	Société Financière Sénégalaise pour le Développement de l'Industrie et du Tourisme
SOSEFIL	Société Sénégalaise de Filterie
SOTEXKA	Société Textile de Kaolack
SOTIBA	Société de Teinture Impression et Blanchiment Africaine
SRG ICOTAF	Société de Restructuration et de Gestion ICOTAF
STS	Société Textile Sénégalaise
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USB	Union Sénégalaise de Banque

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 7 TEXTILE	1
7.1 STRUCTURATION DE LA FILIERE TEXTILE	1
7.1.1 Définitions	1
7.1.2 Schéma d'ensemble de la filière	1
7.2 HISTORIQUE ET EVOLUTION DU SECTEUR TEXTILE	2
7.3 ETAT DES LIEUX DU SECTEUR TEXTILE	3
7.3.1 Situation globale du marché	3
7.3.2 Les données d'ensemble sur le secteur	3
7.3.3 Revue des différents sous-secteurs	4
7.4 LE TEXTILE, MOTEUR POTENTIEL POUR LA CROISSANCE ET LE DEVELOPPEMENT	8
7.4.1 Potentiel de croissance du secteur	8
7.4.2 Possibilités de création d'emplois / de revenus	8
7.5 ELEMENTS DE DEFINITION D'UNE STRATEGIE	10
7.5.1 Des forces	10
7.5.2 Des faiblesses	10
7.5.3 Des contraintes	10
7.5.4 Des opportunités	11
7.6 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	12
7.6.1 Mesures à court terme	12
7.6.2 Mesures à moyen et long terme	13
ANNEXE 1 L'ACTIVITE TEXTILE AU SENEGAL	14
ANNEXE 2 BALANCE COMMERCIALE TEXTILE	15
ANNEXE 3 VENTES LOCALES COTON-FIBRE DE LA SODEFITEX	16
Liste des références	17
Liste des abréviations	1
FIGURES	
Figure 7.1 L'Activité textile au Sénégal	14
TABLEUX	
Tableau A.7.1 Balance Commerciale Textile	15
Tableau A.7.2 Ventes locales Coton-Fibre de la SODEFITEX	16

CHAPITRE 7

TEXTILE

7.1 STRUCTURATION DE LA FILIERE TEXTILE

7.1.1 Définitions

Filière textile: ensemble des activités allant depuis la fibre jusqu'aux vêtements. Au Sénégal, seule la fibre de coton dispose d'un processus de transformation complet, d'où l'usage plus courant du concept de filière coton.

Les autres fibres naturelles (laine, soie, lin, jute, ramie) ne sont pas du tout traitées au Sénégal.

Les fibres artificielles (viscose et rayonne) et les fibres synthétiques (polyester, acrylique, nylon etc.) ne sont travaillées que de façon marginale, à partir de filés teints et/ou reconditionnés pour les besoins de l'artisanat et de la confection.

7.1.2 Schéma d'ensemble de la filière

cf. Annexe 1.

7.2 HISTORIQUE ET EVOLUTION DU SECTEUR TEXTILE

Le Sénégal a une forte tradition textile de par: les industries de transformation qui ont été parmi les premières de l'Afrique de l'Ouest et à ce titre exportaient une bonne partie de la production vers la sous-région:

- la confection industrielle avec la S.I.V. (Société Industrielle du Vêtement) qui faisait de la sous-traitance pour les grandes marques européennes;
- la confection artisanale (les tailleurs) présente dans tous les quartiers de tous les villes et villages du pays;
- la teinture artisanale qui occupe principalement les femmes, mais aussi toute une "armée" d'hommes pour "taper" le tissu (apprêt brillant des tissus après teinture).

Le premier choc pétrolier de 1974 a marqué le début des difficultés du secteur, mais c'est surtout dans la décennie 1980–1990 qu'on assiste à des fermetures d'usines ou à des perturbations dans leur fonctionnement. Les mesures fiscales et réglementaires prises par l'Etat pour protéger/favoriser le secteur ont plutôt contribué à sa "descente aux enfers":

- les autorisations d'importations étaient une garantie contre la concurrence;
- l'exonération des tissus écrus, de tout droit ou taxe à l'entrée, rendait le tissu écreu importé de Chine beaucoup moins cher que celui fabriqué à Thiès, ce qui n'a pas incité à investir dans le tissage;
- droits réduits sur les intrants (colorants et produits auxiliaires textiles).

L'Etat s'est privé de milliards de FCFA de recettes douanières, mais en contrepartie les industriels n'ont rien fait pour le développement du secteur.

7.3 ETAT DES LIEUX DU SECTEUR TEXTILE

7.3.1 Situation globale du marché

La balance commerciale textile du Sénégal est largement déficitaire, puisque les importations représentent en valeur en moyenne, entre 1999 et 2001, 4 fois plus que les exportations (cf. Tableau 1 en Annexe 2).

Exportations. Le premier poste à l'exportation est représenté par le coton fibre de la Société de Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX), avec en 2001, un volume de 7.214 T pour une valeur de 5,7 milliards FCFA.

Importations. La friperie constitue la principale source d'importations, avec un volume de 6.938 T en 2001 pour une valeur globale de 3,2 milliards FCFA.

7.3.2 Les données d'ensemble sur le secteur

Le textile est l'un des secteurs qui a fait l'objet du plus grand nombre d'études (voire la liste de référence). Celles-ci ont été effectuées avant et après dévaluation du FCFA et ont réalisé un diagnostic exhaustif portant sur:

L'outil de production

- Au niveau des usines de transformation, il est presque toujours obsolète, peu performant au niveau des vitesses de production, gourmand en énergie.
- En confection, les capacités de production individuelles sont faibles par rapport aux volumes des marchés export.

La compétitivité d'après les standards internationaux

- En confection, le Sénégal a été jugé capable de s'insérer dans le "circuit long" de la sous-traitance internationale qui concerne des produits standardisés, peu sensibles aux variations de la mode (blazers, pantalons, manteaux ou chemises classiques), avec des volumes de vente importants et connus à l'avance;
- dans les usines de transformation, les ratios comparatifs sont en défaveur des entreprises sénégalaises.

Les investissements. La faiblesse du renouvellement des machines caractérise le secteur

La santé financière

- Au niveau de la SODEFITEX qui exporte la plus grande partie de sa production, le cours mondial du coton fibre est le principal paramètre conditionnant sa santé financière.
- Les usines de transformation traditionnelles (ICOTAF, SOTIBA, NSTS, SOTEXKA) sont toutes en difficulté permanente depuis le milieu des années 80.

Les contraintes liées à l'environnement. Elles résident notamment dans :

- les coûts élevés et/ou la disponibilité des facteurs de production (énergie électrique, eau, main-d'œuvre)
- une fiscalité défavorable à l'investissement
- la disponibilité et le coût élevé des financements
- la libéralisation de la friperie depuis novembre 1996
- un prix du coton basé sur le cours mondial en US dollars.

7.3.3 Revue des différents sous-secteurs

Les fibres. Essentiellement le coton fibre commercialisé par la SODEFITEX, société dans laquelle l'Etat détient 78% des parts et Développement des Agro-Industries du Sud (DAGRIS) (ex CFDT française) 20%.

Le Sénégal est un petit producteur par rapport aux autres pays de la sous-région : ces derniers produisent tous plus de 100.000 T de coton-graine par an (Mali 500.000 T, Bénin 250.000 T), alors que la meilleure récolte au Sénégal a été de 50.000 T en 1992.

C'est principalement la longueur de la fibre (longueur de soie) qui fait sa valeur sur le marché mondial.

Or le coton sous pluie cultivé au Sénégal (comme dans la sous-région du reste) est un coton court, contrairement aux cotons longs d'Egypte ou du Pérou.

Le coton irrigué donne en général des cotons moyenne à longue soie qui permettent d'obtenir de manière plus rentable, des articles plus fins à l'issue des processus de transformation de la fibre (filature, tissage et tricotage).

De ce point de vue, les essais de coton irrigué dans la région du fleuve doivent permettre une augmentation de plus-value de la fibre sur le marché mondial en même temps qu'ils permettront une diversification des productions locales (les voiles "suisses" et autres bazins riches, très prisés par les Sénégalais, ne peuvent pas être tissés de façon rentable avec le coton court cultivé sous pluie !).

La SODEFITEX exporte la plus grande partie de sa production (90% ou plus) et le prix de cession aux industriels locaux a toujours été un sujet de litige, surtout après la dévaluation du FCFA en 1994. Après avoir connu des prix "administrés" par l'Etat, les industriels se voient appliquer (dans la logique d'une privatisation annoncée) le cours mondial diminué des frais d'approche ("frais non exposés").

cf. Annexe 3 – Ventes locales coton-fibre.

La SODEFITEX intervient dans des régions pauvres et excentrées, peut occuper jusqu'à 60.000 agriculteurs (la dernière campagne a occupé 35.000 agriculteurs), et a des missions de développement social (alphabétisation, élevage, pistes de production).

Le rendement à l'égrenage est de 42 %, c'est-à-dire qu'1 kilo de coton-graine donne 420 gr de fibres : le kilo de fibres est donc pratiquement acheté aux producteurs à 440 FCFA le kilo.

Après intégration de l'égrenage, du transport, de l'emballage et des charges fixes, la SODEFITEX déclare (cf. "Le Soleil" du 19 mars 2002) un coût de revient de 750 FCFA pour un cours mondial de 38 US cents la livre (soit 628 FCFA le kilo), ce qui entraînerait une perte de 122 FCFA au kilo.

Les industries de transformation. Elles comprennent la filature, le tissage, le tricotage et l'ennoblissement (teinture, impression, blanchiment et apprêts).

Cette partie de la filière est celle qui a posé le plus de préoccupations, et cela depuis le milieu des années 80.

- Parmi les usines traditionnelles, seules Cotonnière du Cap-Vert (CCV) et Société Sénégalaise de Filterie (SOSEFIL), qui appartenaient à des groupes français et qui ont été cédées à des Libanais, ont eu un fonctionnement ininterrompu.
- Tant que Société de Teinture Impression et Blanchiment Africaine (SOTIBA) était dirigée par un Marocain du nom de Mekouar, cette société était très prospère : elle finançait presque à 100% ses investissements et payait ses achats de colorants et produits auxiliaires cash contre documents.

Pour racheter SOTIBA à la fin 1980 pour un prix de 2 milliards de FCFA, Serigne Ndiaye, qui évoluait jusqu'alors en association avec Tamsir Mboup dans la friperie, avait bénéficié de la garantie à 95% des banques étatiques de l'époque (USB et SOFISEDIT toutes disparues depuis).

Une loi exonérant entièrement les écrus importés et soumettant les colorants et produits auxiliaires à un droit d'entrée réduit priva l'Etat de dizaines de milliards de FCFA, mais la situation de l'entreprise ne fit que se dégrader.

Elle entraîna dans sa chute Industrie Cotonnière Africaine (ICOTAF) et Société Textile Sénégalaise (STS), dans lesquelles SOTIBA détenait respectivement 60% et 99% des actions.

Malgré les reprises de ces sociétés par différents opérateurs (français, libanais, sénégalais, indiens), reprises accompagnées de plans sociaux (licenciements), de renonciation par l'Etat à ses créances, de moratoires envers les fournisseurs mais jamais honorés, ces sociétés sont à ce jour soit arrêtées, soit fonctionnent au coup par coup.

- Une nouvelle usine, la COSETEX, appartient à un ancien client libanais de la SOTIBA, exploite depuis deux ans la brèche laissée par celle-ci.
- La Société Textile de Kaolack (SOTEXKA), qui appartient de fait à l'Etat depuis le décès du principal actionnaire privé, a commencé à avoir des problèmes 4 mois après son ouverture en 1987, parce qu'elle n'arrivait à payer ni le coton ni l'électricité.

L'Etat a dû financer pour la SOTEXKA, un canal d'évacuation des eaux usées d'un coût de 200 millions de FCFA que les concepteurs de l'usine avaient omis de prévoir.

La centrale électrique de Kahone, qui a été construite spécialement pour alimenter les usines textiles du secteur (SOTEXKA, SISAC, SENEM BAL toutes à l'arrêt), a coûté à l'Etat 7 milliards FCFA.

Des usines ont eu des existences éphémères :

a) pour mauvaise gestion

- Chahine, créée par un Libanais en 1996 et qui voulait tisser 3,5 millions de mètres d'écrû par an : la société a été liquidée depuis 1999.
- COOLTEX, bonneterie-confection créée par un groupement franco-marocain en 1998, et qui a fonctionné moins d'un an : le matériel a été vendu aux enchères le 23 octobre 2001 sur plainte de son fournisseur de filés, la CCV ; le dirigeant est parti et la banque (SGBS) est en train de réaliser ses garanties.

b) pour manque d'approvisionnement local

- Nouvelle Filature du Sénégal (NOFILS), créée par une famille de Libanais, avait les machines de teinture fil les plus modernes du Sénégal. SOSEFIL, qui se sentit menacée par

ce concurrent, interdit à CCV (SOSEFIL et CCV appartiennent à une autre famille de Libanais) de livrer du fil à NOFILS.

NOFILS, ne pouvant compter sur l'autre fournisseur potentiel, la Nouvelle Société Textile Sénégalaise (NSTS), dut jeter l'éponge et céder ses machines à SOSEFIL.

La confection. A part l'usine de confection de la SOTEXKA sise à Louga, ce sous-secteur comprend essentiellement:

- une quinzaine de Petites et Moyennes Entreprises – Petites et Moyennes Industries (PME-PMI) moyennement structurées regroupées au niveau du domaine industriel de Dakar, la Société du Domaine Industriel de Dakar (SODIDA).
- de petits ateliers évoluant dans le secteur de la mode.
- des milliers de tailleurs individuels dans tous les villages et villes du Sénégal.

Les problèmes rencontrés par les acteurs.

a) du fait des usines de transformation

Les difficultés des usines de transformation ont fortement pénalisé ce sous-secteur, et se traduisent par:

- difficulté de trouver du tissu de qualité courante (exemple: le drill qui sert à confectionner les tenues de travail est importé de Côte d'Ivoire). Le Directeur de la Compagnie Textile de l'Ouest Afrique (COTOA) nous a indiqué qu'il importait à présent 100 % de ses besoins en tissus.
- délais de livraison non respectés : le Club Méditerranée du Cap Skirring a pris la décision d'importer tous ses besoins en lingerie, à cause des défaillances d'un fournisseur local ;
- qualité des teintures et impressions non reproductible ou de solidité médiocre ;
- absence de sous-traitance pour la teinture et le blanchiment depuis que la SOTIBA a arrêté son département : ceci a été la première raison de la fermeture des bonneteries, qui étaient très actives dans les années 80.

b) La friperie

On constate, avec l'extension de la friperie, que les tailleurs ne travaillent plus qu'à l'occasion des deux fêtes musulmanes majeures, la Korité (fin du Ramadan) et la Tabaski (fête du mouton), parce qu'en ces occasions, l'habitude est, pour la majorité de la population, de se faire coudre des habits neufs.

c) Le manque d'accessoires de qualité

Le cas le plus frappant est celui du fil à coudre. L'entreprise qui fournissait du fil à coudre de qualité a cessé d'en produire, devant l'invasion du marché par des fils asiatiques moins chers, mais de très mauvaise qualité. De ce fait, beaucoup d'entreprises de confection soucieuses de la qualité importent leur fil à coudre.

d) Le manque de financements

Pour satisfaire des commandes importantes à l'export, les confectionneurs n'arrivent pas à obtenir de financements bancaires : pour débloquer la situation, c'est souvent le client qui consent une avance à son fournisseur local.

e) La formation

Les professionnels ont souvent déploré l'insuffisance de la formation professionnelle dans ce domaine pourtant grand pourvoyeur d'emplois.

Des signes encourageants. C'est l'existence d'associations professionnelles dans la confection qui a permis d'enregistrer des avancées significatives:

- création d'un centre de Formation et de Perfectionnement opérationnel depuis deux ans: une soixantaine de bacheliers chômeurs constituent la première promotion. Leur formation de techniciens supérieurs fait l'objet d'un contrat entre la Direction de l'Emploi et la FENAPH (Fédération des Professionnels de l'Habillement);
- une expérience de regroupement de tailleurs pour assurer l'exécution dans les délais, de commandes importantes de tenues scolaires a été menée avec succès par la FENAPH.

L'Artisanat : L'artisanat textile correspond à une tradition ancienne au Sénégal. Elle est le fait surtout de femmes dans le domaine de la teinture, souvent organisées en associations.

Les problèmes rencontrés sont similaires à ceux de la confection, notamment pour la difficulté à trouver du tissu localement.

Ce sous-secteur, qui a des répercussions sur le tourisme (produits ethniques) est classé dans l'informel mais occupe beaucoup de monde: revendeurs de colorants et produits auxiliaires dans les marchés, aides-teinturières, "tapeurs" (après teinture et séchage, le tissu est tapé par des hommes, à l'aide de bâtons, pour lui conférer un aspect brillant).

7.4 LE TEXTILE, MOTEUR POTENTIEL POUR LA CROISSANCE ET LE DEVELOPPEMENT

7.4.1 Potentiel de croissance du secteur

La plupart des pays émergents ont amorcé leur développement par le biais du secteur textile.

Une formule célèbre enseignée dans les écoles d'ingénieurs textiles d'Occident est:

$$\frac{AT}{T} = 2 \frac{AP}{P}$$

c'est-à-dire que le taux de croissance des besoins en textiles est le double du taux de croissance de la population.

Cela veut dire qu'avec un taux de croissance de la population de 3 % environ au Sénégal, les besoins textiles devraient croître de 6 % par an, ce qui est considérable.

Ce chiffre pourrait même être plus important au Sénégal, compte tenu de la tradition d'élégance des hommes et des femmes, mais il reste fortement tributaire du pouvoir d'achat, donc du niveau de vie.

7.4.2 Possibilités de création d'emplois / de revenus

Avec l'évolution de la technologie textile, les usines de transformation ne sont plus de gros pourvoyeurs d'emplois en Occident, parce que l'automatisation est poussée à l'extrême, compte tenu de la cherté de la main-d'œuvre.

Dans les pays en voie de développement, ces usines de transformation emploient en comparaison, beaucoup plus de main-d'œuvre, parce que même en cas d'investissements nouveaux, le bas niveau des salaires privilégie le recrutement de personnel par rapport aux surcoûts entraînés par l'automatisation sur les investissements.

Au Sénégal, on constate que les industries de transformation sont parmi les plus grosses pourvoyeuses emplois de l'industrie. En effet, rares sont les industries qui emploient plus de 250 personnes ; or on note, dans nos principales industries de transformation, en dépit des multiples problèmes qu'elles rencontrent, les effectifs ci-après :

SOTIBA	444 personnes
ICOTAF	288 personnes
NSTS et FTT/Thiès	382 personnes
SOTEXKA / Kahone et Louga.....	374 personnes.

Par contre, la confection constitue encore un plus grand gisement potentiel d'emplois.

On a souvent cité les cas de la Tunisie et du Maroc, dont les secteurs textile-confection occupent respectivement 225.000 et 170.000 personnes (pour le Maroc, c'est 38 % des effectifs industriels, 800 PME pour la confection et 93 % de la production destinée à l'exportation).

Au Sénégal, une étude publiée en 1998 et basée sur des chiffres de 1996 recense 15.335 entreprises de couture et confection employant 32.697 travailleurs dont 1.128 maîtres-artisans.

L'avantage supplémentaire du Sénégal par rapport aux pays d'Afrique du Nord se trouverait dans la possession du coton (dont ne disposent pas les pays précités), et dont la culture a occupé 36.579 agriculteurs lors de la campagne 2000-2001, en plus de l'effectif permanent de la SODEFITEX, qui est de 322 personnes.

Au total, malgré les multiples contraintes du secteur, on peut estimer, rien qu'avec les chiffres cités plus haut, qu'au moins 71.000 personnes vivent directement du textile, sans compter l'artisanat et les effets induits sur l'activité économique (transport, restauration, vente au détail, revente d'emballages vides et de chiffons etc.).

Et comme au Sénégal on admet qu'un travailleur entretient au moins 10 personnes, on mesure toute l'importance d'une relance du secteur textile au Sénégal.

7.5 ELEMENTS DE DEFINITION D'UNE STRATEGIE

Le textile n'a à ce jour jamais fait l'objet d'une stratégie concertée Etat/Secteur privé. C'est la raison pour laquelle le futur Centre de Promotion du Textile (émanation du Programme de Développement Intégré du Sénégal appuyé par l'Organisation des Nations Unis pour le Développement - ONUDI) va réunir l'Etat et le Secteur privé dans une structure associative d'intérêt public.

L'une des cellules du C.P.T. sera justement une cellule Stratégie et Développement. Ce Centre doit être opérationnel en 2002: il a tenu son Assemblée Générale Constitutive et désigné les administrateurs de la SODEFITEX, des industries de transformation, de la Confection et de l'Artisanat; ceux de l'Etat sont en cours de désignation au niveau des ministères concernés.

Comme pour toute stratégie, il faudra tenir compte:

7.5.1 Des forces

C'est surtout l'extraordinaire créativité des designers, tailleurs et artisans sénégalais. Le Sénégal ne pourra jamais concurrencer les Asiatiques du point de vue des prix. Par ailleurs, avec l'instauration de la qualité dans les entreprises, un vrai professionnel ne pourra jamais se rabaisser au même niveau de qualité que les Asiatiques.

C'est donc avec l'innovation, la créativité et des produits de qualité que le Sénégal pourra contrer ses principaux concurrents.

7.5.2 Des faiblesses

Il s'agit notamment, comparativement aux concurrents traditionnels (Côte d'Ivoire et pays asiatiques) :

- du coût des principaux facteurs de production : eau, électricité, main-d'œuvre,
- des difficultés des usines de transformation qui se répercutent sur les fabrications en aval.

7.5.3 Des contraintes

- l'insuffisance et la mauvaise qualité de l'énergie électrique qui contribuent à renchérir les coûts de revient;
- un prix du coton-fibre dépendant du cours mondial;
- la fraude, sous forme de sous-facturation surtout;
- la contrebande, que nous évaluons au moins à 50 % du marché intérieur: ce chiffre est corroboré par les productions records de la SOTIBA, après le coup d'Etat intervenu en Gambie en juillet 1981 et qui avait vu l'envoi de militaires sénégalais pour prêter main forte au pouvoir en place. La SOTIBA avait alors plus que doublé sa production, passant de 1,5 million à plus de 3 millions de mètres d'imprimés *fancy*, tout simplement parce que les frontières étaient fermées;
- la contrefaçon des pays asiatiques aussi bien dans la sous-région qu'en Occident, une contrefaçon qu'on peut qualifier d'indécente, parce que ne respectant pas les règles les plus élémentaires de loyauté:

- nous avons vu un imprimé *fancy* vendu en Mauritanie avec le nom de SOTIBA et un numéro fictif de Registre de Commerce (étant un ancien responsable de la SOTIBA, nous pouvons reconnaître de suite, rien qu'en observant les lisières, si le tissu a été fabriqué ou non par la SOTIBA);
- la SOTIBA avait ouvert un magasin de tissu à New York, mais le gérant allait de procès en procès, car tout nouveau dessin était copié à des dizaines de milliers d'exemplaires par les Asiatiques: il a dû finalement "jeter l'éponge" pour se reconverter ... dans le mobilier en bois.

7.5.4 Des opportunités

- Les Accords Multiples (AMF) avec l'Union Européenne:

Ils courent jusqu'en 2005 et permettent d'exporter sans restriction quantitative, mais le Sénégal n'en a pas suffisamment profité;

- l'African Growth and Opportunity Act (AGOA), loi votée par les Etats-Unis pour favoriser le commerce avec certains pays subsahariens. Elle comprend 2 phases:
 - de 2000 à 2004, possibilité d'exporter des vêtements en franchise de douane, même si le tissu et le fil ne sont produits ni au Sénégal ni dans les autres pays agréés du sud du Sahara;
 - de 2004 à 2008, le tissu et le fil devront être originaires du Sénégal ou d'un autre pays subsaharien agréé;
- l'espace Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) avec la liberté de circulation des biens et le régime douanier harmonisé, mais surtout la possibilité d'exonération totale pour les produits 100% UEMOA.
- La sous-région Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO):
 - Dans ces deux dernières zones, beaucoup de pays qui ont les mêmes traditions vestimentaires que le Sénégal n'ont ni les unités de production ni l'expertise.

7.6 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Il faut instaurer les conditions de relance du secteur textile, qui est depuis quelques années, un "secteur à problèmes", si bien que, dit-on, les banquiers ne veulent plus entendre parler de projet textile.

7.6.1 Mesures à court terme

Moraliser le marché intérieur. On a l'habitude de dire qu'il faut d'abord maîtriser son marché intérieur avant de pouvoir exporter.

Or le marché sénégalais se caractérise par une véritable invasion de produits de basse qualité à des prix défilant toute concurrence, ou bien dont les appellations sont usurpées.

Un moyen simple de moralisation consiste à imposer des normes minimales de qualité, relatives à l'appellation d'origine, à l'étiquetage obligatoire, aux matières premières utilisées.

Réglementer la friperie. Contrairement aux idées reçues, ce ne sont pas uniquement les pauvres qui s'habillent chez les fripiers : c'est devenu presque une mode au niveau de certaines couches de la population, qui ont des moyens plus importants.

Les importations de fripes constituent une source de fraude importante (des articles neufs sont souvent dissimulés à l'intérieur des containers).

Par ailleurs, les certificats sanitaires qui étaient exigés ne le sont plus, ce qui pourrait entraîner des contaminations.

Il s'avère que précisément, d'après le Docteur Assane Kane, Assistant en dermatologie à l'hôpital Aristide Le Dantec, on note depuis 10 ans que la gale est à l'état endémique au Sénégal.

Le médecin ne fait pas de corrélation directe avec l'augmentation des ventes de friperie, mais il aimerait qu'une enquête ciblée puisse apporter un éclairage sur le sujet.

Aider au démarrage du Centre de Promotion du Textile. Ce Centre répond aux préoccupations des acteurs du textile en matière de promotion sur les marchés extérieurs, information et communication, formation etc.

Il doit notamment aider à régler, au niveau de sa cellule Stratégie et Développement, le problème important de la cession du coton-fibre de la SODEFITEX aux filatures, car le coton intervient à hauteur de 45-55 %, dans le coût de revient des produits fabriqués.

Céder les unités de production de l'Etat à des professionnels. L'Etat n'ayant pas vocation à faire de la production, il serait préférable de céder définitivement les unités de la SOTEXKA à des professionnels.

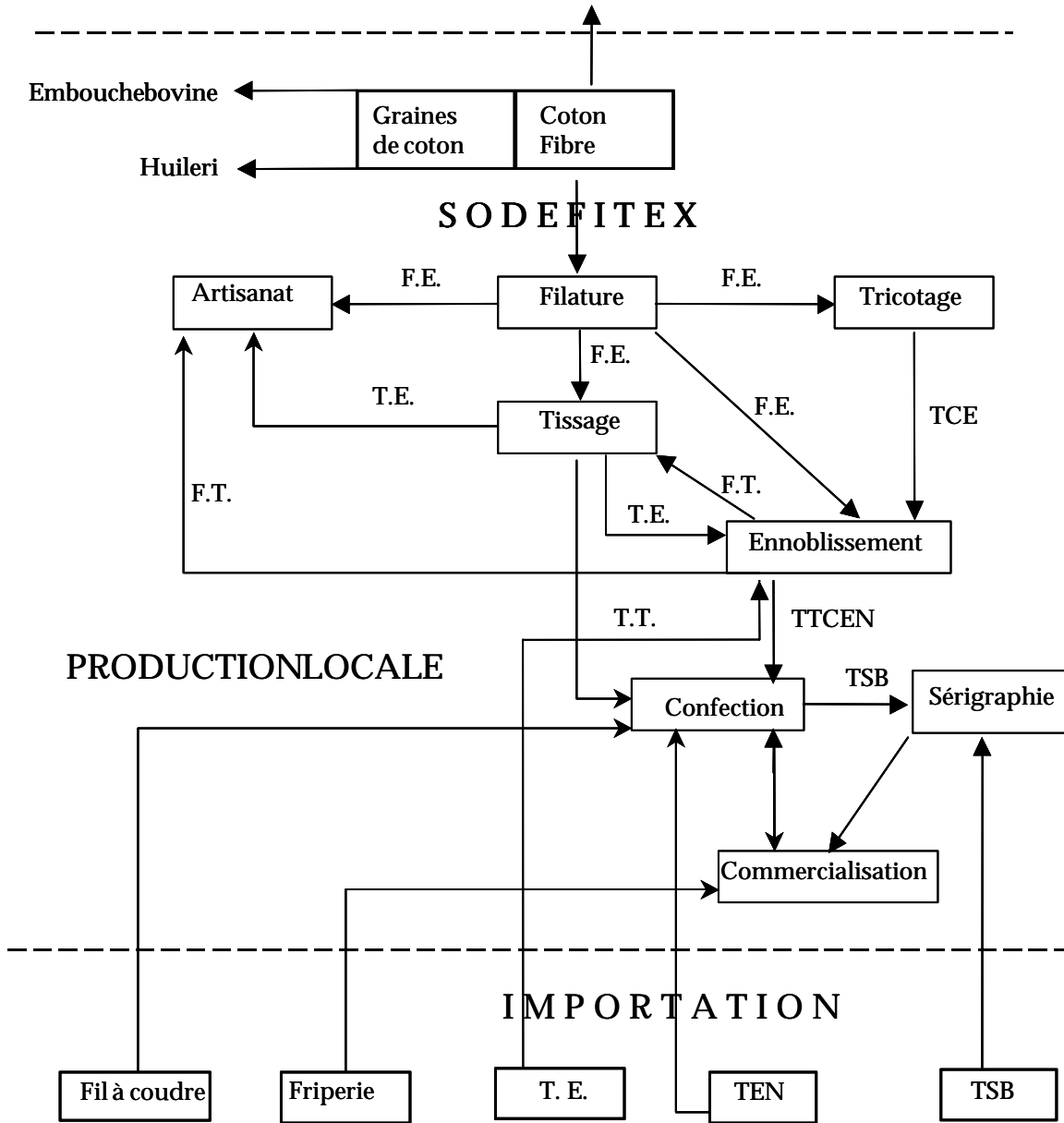
7.6.2 Mesures à moyen et long terme

Il s'agira d'attirer les investisseurs, aussi bien nationaux qu'étrangers, dans les sous-secteurs:

- filature, tissage et teinture, dans le but de transformer la plus grande part possible des récoltes de coton, satisfaire les critères d'origine qui seront exigés dans le cadre de l'AGOA de 2004 à 2008 et permettre aux confectionneurs qui n'ont pas les capacités financières pour importer des containers de filés ou de tissus, de s'approvisionner localement à moindre coût,
- confection, pour augmenter les capacités de production installées, en vue de pouvoir répondre aux besoins des donneurs d'ordre internationaux.

**ANNEXE 1
L'ACTIVITE TEXTILE AU SENEGAL**

FIGURE 7.1 L'ACTIVITE TEXTILE AU SENEGAL



Légende

F.E.	Filés écrus
TE	Tissus écrus
TCE	Tricotsécus
FT	Filés teints
TT	Tissés teints
TEN	Tissus ennoblis
TTCEN	Tissuset tricotsennoblis
TSB	T-shirtsblancs

ANNEXE 2
BALANCE COMMERCIALE TEXTILE

TABLEAU A.7.1 BALANCE COMMERCIALE TEXTILE

Années	Exportations (milliards FCFA)	Importations (milliards FCFA)
1999	5,971	26,038
2000	6,775	29,155
2001	7,863	28,737

Source: Department of Statistics

ANNEXE 3
VENTES LOCALES COTON-FIBRE DE LA SODEFITEX

TABLEAU A.7.2 VENTES LOCALES COTON-FIBRE DE LA SODEFITEX

Campagne	Production Fibres (Tonnes)	Ventes locales (Tonnes)	Ventes locales (%)
1996 – 1997	16.223	2.339	14,4
1997 – 1998	16.300	1.317	8
1998 – 1999	4.600	608	13,2
1999 – 2000	4.817	743	15,4
2000 – 2001	8.854	720	8,1
2001 – 2002	15.066	campagne en cours	--

Source : SODEFITEX

Les campagnes 1998–1999 et 1999–2000 ont été affectées par des contaminations de parasites et certaines filatures ont importé du coton du Mali.

Le coton est cultivé en saison des pluies (hivernage) et sa commercialisation débute à partir du mois d'octobre.

LISTE DES REFERENCES

Assistance à la Création d'un Centre de Promotion du Textile – ONUDI – Dakar, Octobre 2000

Etude de Faisabilité Centre de Promotion du Textile – ONUDI – DAKAR – Mai 2001.

Etude de la Filière Textile – NEI – Ministère de l'Artisanat et de l'Industrie (1993)

Journée de réflexion sur "la sous-traitance internationale, une stratégie de développement de l'industrie sénégalaise de la confection". Ministère de l'Artisanat et de l'Industrie, 30 Juillet 1997.

La Filière Textile au Sénégal – EURA – Programme Cadre II – PNUD – DAKAR (1996)

L'Industrie Textile au Sénégal – CAEE – Primature (1993)